
Nombre de membres en exercice: 14	Séance du 01 octobre 2019
Présents : 13	L'an deux mille dix-neuf et le premier octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 26 septembre 2019, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire)
Votants: 13	Sont présents: Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire), Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint au Maire), Monsieur Jacques MOTARD (Adjoint au Maire), Madame Valérie BOUIN (Adjointe au Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Conseiller Délégué), Madame Christine LAVEAU (Conseillère Municipale), Monsieur Yann JAUNASSE (Conseiller Municipal), Madame Marie-Pierre CHUM (Conseillère Municipale), Monsieur Alain GAUTIER (Conseiller Municipal), Madame Martine DEMEURÉ (Conseillère Municipale), Monsieur Jacques BOULLENGER (Conseiller Municipal), Madame Dolores TESSIER (Conseillère Municipale), Madame Elisabeth CHAUSSE (Conseillère Municipale)
	Représentés:
	Excuses: Yvette DUTERTRE
	Absents:
	Secrétaire de séance: Christine LAVEAU

Désignation du secrétaire de séance :

Christine LAVEAU à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du dernier conseil du 3 septembre 2019
- Compte rendu des décisions du Maire
- Avis sur la demande d'autorisation déposée par DG DESMAIANTAGE faisant l'objet d'une enquête publique du lundi 7 octobre 2019 au vendredi 8 novembre 2019 sur la commune de La Membrolle
- Attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'APEC (Association des Parents de l'Ecole Communale)
- Attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'association Astro Gatine concernant la prise en charge des frais SACEM 2017
- Attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle au Comité des Fêtes pour l'aménagement du local de la bibliothèque
- SIEIL : extension du réseau Eclairage Public impasse des Ouches
- Participation applicable à l'année scolaire 2018-2019 dans le cadre des enfants de la commune de Charentilly scolarisés à Tours
- Compte rendu des EPCI
- Questions diverses
- Après conseil :
 - Affaires diverses

Monsieur le Maire demande d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour qui sont:

- Possibilité pour la commune d'embaucher une personne pour accroissement temporaire d'activité ou dans le cadre d'une période d'essai pour recrutement d'un agent remplacé suite à une mutation.
- annulation de la délibération n° 2019-052 du 3 septembre 2019, concernant le transfert de la compétence « IRVE » au profit de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan. Demande faite initialement par le SIEIL.

Les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du 3 septembre 2019 :

Y. Jaunasse remarque que lors de son intervention séance du 3 septembre 2019 concernant le cimetière il a été noté :

"Y. Jaunasse remarque que le cimetière n'est pas entretenu correctement."

Il souhaite qu'une correction soit apportée en indiquant qu'il parlait uniquement de l'entretien du secteur du columbarium, qu'il s'agissait de sa quatrième intervention à ce sujet lors d'un conseil municipal et qu'au contraire le cimetière est très bien entretenu. Cette remarque est prise en compte.

Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 3 septembre 2019 a été approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal, lors de chaque réunion ordinaire, des décisions du Maire intervenues depuis la précédente séance.

Les décisions prises depuis la séance du 1^{er} octobre 2019 concernent :

- Achat de Matériel informatique pour l'école et la Mairie qui consiste en 2 vidéoprojecteurs avec câbles de 15m et supports plafonds, pour équiper les 2 classes maternelles, l'installation sera réalisée par les agents techniques de la Mairie. Cet équipement qui vient compléter les classes est très utilisé par les enseignants qui apprécient l'investissement fait pour l'école. Pour compléter, il y a aussi dans cette commande l'acquisition de 2 cartes vidéo que monsieur le Maire installera dans les PC de la Mairie pour que les agents administratifs puissent avoir 2 écrans chacun. Pour l'ensemble de ces équipements, le montant de la dépense est à hauteur de 758€ auprès de la société Inmac.
- 3 rampes d'éclairage à Leds pour la bulle sportive ont été achetées pour équiper la partie gauche en entrant, sur une demande du Badminton. Le montant de la dépense est à hauteur de 65€ auprès de l'entreprise Brico Dépôt.
- Une mini pelle avec tarière pour enfoncer les piquets au Gâte Soie a été louée pour une dépense à hauteur de 221€ à Blanc Bleu.
- Des IPN ont été achetés pour réaliser la structure des futures passerelles au Baquet et sur les terrains à côté de la boulangerie. Le montant de la dépense 725 € auprès des établissements DUFRESNE. Un point détaillé sera fait après conseil sur ce dossier.
- L'achat de 2 taille-crayons électriques pour l'école afin de libérer les ATSEM pour s'occuper en priorité des enfants.

Délibérations du conseil:

Avis sur la demande d'autorisation enquête publique déposée par la DG DESAMIANTAGE (DE 2019_056)

Une demande présentée par la société DG DESAMIANTAGE concernant le projet d'installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux (déchets amiantés) situé ZI route de Laval à la Membrolle sur Choisilles est soumise à une enquête publique de 33 jours déposée en mairie de la Membrolle sur Choisilles sur la période du 7 octobre 2019 au 8 novembre 2019 inclus.

Le territoire de la commune de Charentilly se trouvant atteint par le rayon d'affichage de deux kilomètres, le conseil municipal est appelé, conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du code de l'environnement, à donner son avis sur la demande d'autorisation d'enquête publique.

Vu le titre 1er du livre V du code de l'environnement : installations classées pour la protection de l'environnement, parties législatives et réglementaires ;

Vu le titre II du livre 1er du code de l'environnement : informations et participation des citoyens;

Vu le titre III du livre 1er du code de l'environnement : procédures administratives;

Vu la demande présentée le 19 juin 2019 par la société DG DESAMIANTAGE concernant le projet d'installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux (déchets amiantés) ;

Vu l'arrêté d'ouverture d'enquête publique concernant la demande présentée par la société DG DESAMIANTAGE concernant le projet d'installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux (déchets amiantés) sur la commune de La Membrolle sur Choisille de la Préfecture d'Indre et Loire en date du 9 septembre 2019;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **décide de donner l'autorisation à la demande déposée par la société DG DESAMIANTAGE faisant l'objet d'une enquête publique du lundi 7 octobre 2019 au vendredi 8 novembre 2019;**
- **décide de l'affichage d'un avis annonçant cette enquête 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête au frais du demandeur en mairie et dans les lieux publics de manière à assurer une bonne information des tiers;**
- **autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'APEC de Charentilly (DE 2019 057)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Monsieur le Maire expose :

- **Que** l'Association des Parents d'Elèves de Charentilly - domiciliée 30 rue des Mailleries 37390 Charentilly - fait face, suite au changement du bureau, a des difficultés financières;
- **Que** suite aux décisions qui ont été prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire concernant l'augmentation du montant des cotisations des parents d'élèves utilisateurs du service et de l'augmentation des tarifs en vigueur pour qu'ils se rapprochent de ceux pratiqués dans les communes avoisinantes ;
- **Que** dans un souci de bon fonctionnement du service apporté aux parents des élèves fréquentant l'école communale (maternelle et primaire) de la commune de Charentilly ;

Considérant l'intérêt social que revêt cette décision, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'Association des Parents d'Elèves de Charentilly (APEC) ;

BENEFICIAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION
ASSOCIATION	
APEC (Association des Parents d'Elèves de Charentilly)	1 500,00 €
TOTAL	1 500,00 €

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle pour un montant total de 1 500,00 €, comme décrit ci-dessus ;**
- **Dit que les crédits seront prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif principal de la Commune ;**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette décision.**

Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association Astro Gâtine (DE 2019 058)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Monsieur le Maire expose :

- **Que** l'Association Astro-Gâtines domiciliée 1 place André Cousin 37390 Charentilly doit faire face à une dépense de régularisation de frais de SACEM pour l'année 2017 suite à l'organisation de la fête du village ;
- **Qu'**il avait été exprimé que la commune prendrait à sa charge les frais relatifs à la SACEM pour les associations jusqu'en 2017 inclus et qu'à compter de l'année 2018 les frais relatifs à la SACEM seraient à la charge de chaque association ;

Considérant l'intérêt financier pour le bon fonctionnement de l'association que revêt cette décision, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'Association Astro Gâtines :

BENEFICIAIRES	MONTANT DU CONCOURS / €
ASSOCIATIONS	
Association Astro Gâtines	349,00 €
TOTAL	349,00 €

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour un montant total de 349,00 €, comme décrit ci-dessus,**
- **Dit que les crédits seront prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif principal de la Commune**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette décision.**

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Comité des Fêtes de Charentilly (DE 2019_059)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Monsieur le Maire expose :

- **Que** l'Association du Comité des Fêtes de Charentilly domiciliée 5, allée des Chevalleraies 37390 Charentilly prend en charge l'aménagement et la customisation du local de la bibliothèque de la commune ;
- **Que** l'Association du Comité des Fêtes de Charentilly, qui est en charge de l'animation de la bibliothèque, doit faire face à une dépense pour l'achat des matières premières à hauteur de 500.00€ ;

Considérant l'intérêt communal que revêt cette décision, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'Association du Comité de Fêtes de Charentilly ;

BENEFICIAIRES	MONTANT DU CONCOURS / €
ASSOCIATIONS	
Association du Comité des Fêtes de Charentilly	455.35 €
TOTAL	455.35 €

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour un montant total de 500,00 €, comme décrit ci-dessus,**
- **Dit que les crédits seront prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif principal de la Commune**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette décision.**

SIEIL dissimulation des réseaux : extension de l'effacement du réseau Eclairage Publique impasse des Ouches (DE 2019_060)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effacer les réseaux aériens d'éclairage public de l'impasse des Ouches dans le cadre de la réalisation de l'aménagement de la

voirie en cours sur la rue des Ouches. En effet, dans un souci de cohérence urbaine, il est proposé d'étendre la dissimulation des réseaux à l'impasse des Ouches.

Le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL) sollicité par la commune de Charentilly propose un avant-projet détaillé en sachant que celui-ci peut varier en fonction du coût réel des travaux.

Le coût de l'effacement des réseaux d'éclairage public a été estimé par le SIEIL à 14 811.60€ TTC. La part communale s'élève à 7 405.80€ HT net.

Il convient de confirmer au SIEIL l'engagement de la commune sur cette charge financière afin qu'il puisse l'inscrire sur un programme de travaux.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les travaux d'effacement des réseaux d'éclairage public dans l'impasse des Ouches située sur la commune de Charentilly ;

S'ENGAGE à payer la part communale des travaux au coût réel ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, Monsieur le 1er Adjoint, à signer tout document se référant à ce dossier ;

SOLLICITE auprès de l'Etat, des différents Organismes et Collectivités, les subventions correspondantes et autorise Monsieur le Maire ou son représentant Monsieur le 1er Adjoint, à signer les actes nécessaires à cette décision ;

DECIDE d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au Budget Général de la commune.

Participation applicable à l'année scolaire 2018-2019 dans le cadre des enfants de la commune de Charentilly scolarisés à Tours (DE 2019 061)

Monsieur le Maire expose qu'au titre des enfants des communes extérieures, fréquentant une école publique de Tours pour l'année scolaire 2018-2019, un enfant de la commune de Charentilly est concerné.

Dans le cadre de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) au service de la construction du parcours des élèves en situation d'handicap, cet enfant domicilié hors la ville de Tours fréquente l'école élémentaire Peguy située à Tours nord.

Une participation financière applicable pour l'année scolaire 2018-2019 est sollicitée par la ville de Tours à hauteur de 534€ par élève.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Décide d'accorder une participation financière dans le cadre l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) à Ecole élémentaire PEGUY à la ville de Tours et ce à hauteur de 534€00 pour l'année scolaire 2018-2019 ;**
- **Dis que les crédits seront prélevés à l'article 65738 du Budget Général de la commune ;**

- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (DE_2019_062)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : création d'un cheminement doux sur la petite Choisille ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois, allant du 1er octobre 2019 au 31 octobre 2019 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 14 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'APEC relatif au frais SACEM (DE 2019_063)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Monsieur le Maire expose :

- **Que** l'Association des Parents d'Elèves de Charentilly (APEC) - domiciliée 30 rue des Mailleries 37390 Charentilly - fait face à une dépense de régularisation de frais de SACEM pour l'année 2017 suite à l'organisation de la fête de fin d'année ;

- **Qu'il** avait été exprimé que la commune prendrait à sa charge les frais relatifs à la SACEM pour les associations jusqu'en 2017 inclus et qu'à compter de l'année 2018 les frais relatifs à la SACEM seraient à la charge de chaque association ;
- **Considérant** l'intérêt financier pour le bon fonctionnement de l'association que revêt cette décision, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'Association des Parents d'Elèves de Charentilly (APEC)

BENEFICIAIRES	MONTANT DU CONCOURS / €
ASSOCIATIONS	
APEC	182.01 €
TOTAL	182.01 €

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle pour un montant total de 182.01 €, comme décrit ci-dessus,**
- **Dit que les crédits seront prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif principal de la Commune,**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette décision.**

IRVE : Retrait de la délibération n° DE -2019-052 du 3 septembre 2019 (DE 2019 064)

Par délibération n° DE-2019-052 en date du 3 septembre 2019, le conseil municipal a approuvé le transfert de la compétence "mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeable (IRVE)" au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire et adopté les conditions d'adhésion à l'exercice de la compétence IRVE fixées par le Syndicat.

La CCGC-PR étant compétente en matière de "Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables" pour l'ensemble de son territoire depuis l'entrée en vigueur le 1er janvier 2018 de l'arrêté préfectoral n°171-187 du 22 décembre 2017, le transfert de la compétence IRVE au profit de la CCGC-PR entraîne le dessaisissement corrélatif et total de la commune de Charentilly en ce qui concerne cette compétence.

Par conséquent, monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder au retrait de la délibération précitée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **DECIDE le retrait de la délibération n°DE-2019-052 du 3 septembre 2019 ;**
- **AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Compte rendu des EPCI

Conseil communautaire du 18 septembre 2019

Action économique :

- ✓ L'entreprise CATELLA LOGISTIC EUROPE en lien avec Tours Métropole Val de Loire, a décidé de l'acquisition du macro-lot situé sur la ZAE Polaxis pour une superficie d'environ 40 ha au prix de 13.00€ HT le m². Il avait été proposé l'acquisition du foncier à 11€ HT le m² en début de négociation. Ces 2€ supplémentaires à hauteur de 800 000€ seront destinés au dévoiement de la voirie qui représentera au final environ 1 millions d'euros. Cette entreprise s'engage pour les bâtiments qu'elle développera sur le parc d'activités Polaxis dans des démarches de certification BREEAM qui est un label de durabilité pouvant être attribué à des bâtiments tertiaires de toute typologie y compris les immeubles logistiques.
- ✓ Il a été décidé d'un conventionnement avec Tours Métropole qui avait orienté l'entreprise CATELLA LOGISTIC EUROPE vers la CCGC-PR pour l'acquisition du macro-lot. En effet, Tours Métropole ne dispose plus à ce jour de foncier disponible au sien de ses propres ZAE. Ce conventionnement pour la création d'une Entente permettra à la CCGC-PR de participer à un groupe de travail communication lié à ce dossier.
- ✓ La CCGC-PR renouvelle sa participation à la Ferme Expo Tours 2019 qui se déroulera les 15, 16 et 17 novembre 2019 au Parc des Expositions de Tours. Le coût de cette opération est en dessous de 12 000€. Un stand d'environ 70 m² proposé par l'association Agriculture et Gastronomie sera mis à disposition pour accueillir la CCGC-PR et les producteurs et artisans locaux du territoire.

Enfance-Jeunesse-Personnes âgées :

- ✓ Un dispositif d'expérimentation Mobil'Age mis en place par l'association AGEVIE avait déjà été prolongé de 8 avec une extension aux 19 communes du territoire de la CCGC-PR. Il est proposé de prolonger l'expérimentation jusqu'à fin décembre 2019 puis d'étudier une évolution du dispositif autonome qui serait porté par une association composée de bénévoles. Ce dispositif est ouvert aux séniors et aux personnes en situation d'handicap.

Environnement :

- ✓ Le rapport annuel du Service déchets Ménagers 2018 pour le territoire sud uniquement a été présenté. Chaque mairie de la CCGC-PR sera destinataire d'un exemplaire du rapport. La gestion des déchets des communes du territoire nord est réalisée par le SMIOM de Couesmes.

Quelques données :

La prestation de collecte et de traitement des déchets ménagers a augmenté de 5.7% en raison de l'augmentation des tonnages d'ordures ménagères et de verres, l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes pour les ordures ménagères et la révisions des prix de prestations.

Quelques chiffres :

Déchets	tonnage
Ordures ménagères	2 448.3t soit 140.2kg/hab
Emballages recyclables	703t soit 40.3kg/hab
Verre	654.3t soit 37.5 kg/hab
Tonnage centres tri'tout (déchets verts, non recyclable, gravats)	7 641.41t soit 438.6kg/hab

Principales dépenses :

Ordures ménagères et collecte sélective	839 178€ HT
Gestion des déchets centre Tri'tout	448 573.40€ HT
Achats de bacs et de composteurs	9 902€ HT

Principales recettes :

REOM (redevances)	1 200 146€
Subventions éco-organismes	200 421€
Revente matériaux	95 281€
Remboursement Tours Métropole accès déchetterie de Pernay	81 206€
Remboursement prestation déchets pour Ambillou	137 015€

Bilan 2018 sensibilisation à l'environnement

Animations scolaires 2017/2018	1190 élèves
Sensibilisations diverses structures (MFR, clinique, La Source...)	80 personnes
Fête de l'environnement	450 personnes
Semaine européenne de réduction des déchets	165 personnes temps forts 578 élèves sensibilisés à la prévention et participants à une collecte textile

Bâtiment :

- ✓ au vu des dysfonctionnements constatés du système de chauffage, de fuites d'eau régulières, malfaçons, sur le bâtiment du multi accueil situé à Semblançay, la CCGC-PR va ester en justice devant le Tribunal d'Orléans statuant au fond en indemnisation des préjudices subis du des malfaçons dont est affecté l'ouvrage litigieux sur la base du rapport de l'expert judiciaire à l'encontre des entreprises qui ont travaillé sur ce bâtiment. L'indemnisation demandée serait à hauteur de 142 304.67€TTC pour le bâtiment tous corps d'état et de 5 000€ au titre de préjudices annexes.
- ✓ Le nom de la micro crèche de Pernay a été décidé et voté : « ô mille couleurs »

Défibrillateurs :

- ✓ une enveloppe de 25 000€ est prévue au budget général de la CCGC-PR pour l'acquisition de défibrillateurs d'extérieur pour les communes du territoire intéressées (dont Charentilly).

Finance :

- ✓ Le CIF va peut-être être positif sur 2019 en raison d'une erreur. La Préfecture aurait omis de comptabiliser le budget des ordures ménagères concernant le territoire sud.

Tourisme :

- ✓ Concernant les opérations « les Goûters et Dîners du Patrimoine » saison 2019, la dépense a été de 26 989.80€ avec une subvention de 80% et une recette de 2 513.91€. Le reste à charge pour la CCGC-PR est de 5 397.87€.
Monsieur Boulanger ajoute qu'il ne faut pas oublier de prendre en compte le salaire de la personne qui a été recrutée pendant 3 mois pour accompagner les missions de l'agent en poste sur le tourisme.

Bureau communautaire du 26 septembre 2019 :

Action économique :

- ✓ il a été décidé d'une aide à l'immobilier d'entreprise pour la SARL DYNA TOURAINNE à hauteur de 100 000€ pour un investissement minimum éligible à 1 250 000€ HT.
- ✓ Il a été décidé d'une aide financière en la création d'une voirie renforcée le long du bâtiment avec un accès à l'arrière et ce à hauteur de 2 700€ HT.
- ✓ La société SCI CARPE DIEM, qui avait signé un crédit-bail pour devenir propriétaire sur une durée de 20 ans pour un montant de 480 000€ HT avec l'ex CC du Pays de Racan pour un Atelier situé sur la ZA du Vigneau à Saint Paterne Racan, a fait part de ses difficultés économiques et cesseront leur activité en janvier 2021. La SCI sera dissoute et sollicite la CCGC-PR pour la sortie sans pénalités du crédit-bail immobilier à la même date. Si accord la CCGC-PR disposera du bâtiment à la location ou à la vente.

Culture :

- ✓ Le dossier de subvention PACT 2020 avec la Région Centre Val de Loire doit être renouveler.
- ✓ Programmation culturelle 2020 a été proposée :
 - Théâtre Cie le Grand Souk, Cie Am'arillo, Cie Inhuman, Festival Femmes en Campagne « et pendant ce temps Simone Veille », Cie BodoBodo, Cie Astrolobl, Cie Rêve en Scène
 - Musique et danse : Volo, le Ballet Urbain, Festival Jazz So Nord, Cie Perigrin, Craic Irish Dance, Cie Mobilüs Band (Festival Femmes en Campagne), Festival des Quatre Temps, Cie S'spoart, Angels la Fée Sidonie (Jeune Public)
 - Cinéma en plein air
 - Thé dansant
 - Magie
 - Cabaret : La comédie des rêves
- ✓ Cultur'O Pré : renouvellement de la convention pour 2020 pour la prestation de fourniture de 6 spectacles et une subvention à hauteur de 4 700€. Le dimanche 17 mai 2020, la commune de Charentilly accueillera Slash Bubbles « dans la bulle de slash bubbles ». La préparation de la salle et l'aide au montage et au démontage doivent être à la charge de la commune.

Commission économique du 16 septembre 2019

J. Boullenger remarque qu'il y a eu peu de participants, seulement 8 élus pour représenter toutes les communes du territoire.

Restaurant routier sur la ZAE Polaxis : l'analyse de la CAO est en cours, le restaurant aurait une surface de 280 m². Le maître d'ouvrage est l'architecte Monsieur Temps.

Parking poids lourds : le dossier est en cours

Démolition du vieux corps de ferme : nécessité de vérifications de l'ALPO

STEP : lancement en sous régime qui peut entraîner des risques bio.

La SCI Carpe Diem, installée sur la ZA du Vigneau située à Saint Paterne Racan arrête ses activités en 2020 et propose de dissoudre le crédit-bail en cours avec la CCGC-PR.

Présence de la CCGC-PR à Ferme Expo Tours 2019 qui se déroulera les 15.16 et 17 novembre 2019 au Parc des Expositions de Tours. Coût 12 000€

Commission Sport-Loisirs du 9 septembre 2019

G. Guyon remarque qu'il y a eu peu de participants, seulement 7 communes de représentées pour le territoire. Les city stades avance mais suite aux problèmes de dalle, le city stade situé à Rouziers de Touraine prend du retard.

La salle sportive de Neuillé Pont Pierre doit être livrée courant novembre mais les travaux sont arrêtés pour le moment. Problème de charpente.

Entretien des bâtiments sportifs : la gestion et l'entretien courant sont à la charge des communes.

G. Guyon rappelle la problématique éclairage dans la bulle. Il est nécessaire de procéder au changement des ampoules avec une nacelle. Le coût reste important. Il faudrait mutualiser avec d'autres communes.

Piscine : 2 000 entrées seulement pour la saison estivale en raison de problèmes de pompes à chaleur en panne, du transport estival abandonné il y a 2 ans.

Tennis : 2 clubs de tennis ont fusionnés : Racan et Gâtine

Tir à l'arc : Championne de France au club de tir à l'arc de Neuvy le Roi

Dossiers de subventions pour les associations : à rendre au 30 novembre prochain et à retirer sur le site de la CCGC-PR. Le projet doit être à caractère intercommunal.

Réunion RAMPE du 17 septembre 2019 :

V. Bouin explique que les assistantes maternelles du territoire y étaient invitées. 1 assistante maternelle de Charentilly était présente.

La nouvelle animatrice du RAMPE sud est Delphine Coquet. Le rôle du RAMPE a été rappelé :

Animation

Observatoire de la petite enfance

Formation et information des Assistantes Maternelles.

Rencontres et échanges

Réglementation,

Bonnes pratiques,

Assurer un accueil de qualité pour les enfants.

Il y a à ce jour sur le territoire de la CCGC-PR un seul RAMPE avec 2 animatrices qui travaillent autour d'un projet commun.

Il y a 210 assistantes maternelles sur le territoire dont 11 sur la commune de Charentilly.

Des ateliers sont mis en place sur les 2 sites en direction des familles et une fois tous les 15 jours sur les communes.

Les thèmes retenus sont :

Eveil musical

Motricité

Sorties fermes pédagogiques, bibliothèques

Ludobus une fois par mois.

Le comité d'attribution des places s'est tenu le 23 septembre dernier :

26 inscrits à Semblançay dont 4 enfants de Charentilly en accueil régulier.

15 inscrits à Pernay en accueil régulier, 3 enfants en accueil occasionnel.

Il reste des places en accueil occasionnel.

Commission Habitat le 24 septembre 2019

E. Chausse fait part du bilan des 3 années de l'OPAH de la CCGC-PR :

66 dossiers ont fait l'objet de réalisations d'amélioration de l'habitat pour les propriétaires occupants ou bailleurs.

- ✓ **Volet thermique** objectifs atteints : 43 logements améliorés bénéficiant de l'aide de l'ANAH et 3 logements améliorés bénéficiant uniquement des aides de la CCGC-PR
Montant moyens des travaux 17 907€
Subvention moyenne : 59%

- ✓ **Volet autonomie** : contact peu nombreux
 - 15 logements améliorés bénéficiant de l'aide de l'ANAH
 - 2 logements améliorés bénéficiant d'aides de l'ANAH sur le volet énergie et autonomie
 - 2 logements ne mobilisant que les aides de la CCGC-PR

Montant des travaux : 12 060€

Subventions prévisionnelles : 55%

- ✓ **Volet habitat indigne** : sur les 3 situations de logements insalubres, 2 projets seront concrétisés
Montant des travaux : 33 566€
Subventions prévisionnelles : 92%

64 projets bénéficient d'une aide de la CCGC-PR.

La subvention moyenne des projets est à hauteur de 60%.

L'OPAH sur le territoire de la CCGC-PR se termine en novembre 2019.

Festival Femmes en Campagnes : réunion le 21 septembre 2019

C. Laveau fait part du bilan 2019 du Festival Femmes en Campagne : belle saison, les communes du territoire ont joué le jeu avec une excellente participation. Le marché prévu a été annulé en raison d'une organisation trop courte dans le temps mais pour l'année 2020, une nouvelle association de producteurs locaux est pressentie pour la mise en place de ce marché. Il est nécessaire de développer la communication pour obtenir un meilleur rayonnement sur le territoire. P. Haslé demande que les communes possédant des panneaux lumineux diffusent la programmation du Festival Femmes en Campagne.

La nouvelle programmation pour le prochain Festival de 2020 a été annoncée :

En ouverture du festival : Cie 3 mètres 33 : la bicyclette et le vélo

Temps fort : Cie Jabberwock : La fonction de l'orgasme

En clôture du festival : la D'Âme de Cie, Chloé Martin : Faut's'tenir

Il n'y aura pas de Cafés de Femmes pour cette nouvelle édition.

Pour la commune de Charentilly, il est demandé comme les autres années la mise à disposition de salles pour accueillir la programmation. P. Haslé a proposé éventuellement une photographe de Tours qui réalise des prises de vues de la vie urbaine.

Christine Jean Guyader exposera cette année sur la commune de Semblançay.

La Cie Taprobame est pressentie pour un spectacle d'escrime.

QUESTIONS DIVERSES

La pelouse devant la Mairie a été reprise hier par les agents techniques.

2 demandes pour l'installation de transformateurs électriques :

- un pour renforcer le réseau de la rue des Ouches et de la rue de la Fortinière, ce transfo sera situé dans le chemin qui conduit au bassin de rétention des Poiriers
- un pour renforcer le réseau de la Goguerie pour recevoir le futur lotissement du carré d'Arche, il sera situé rue de l'Arche dans la végétation déjà présente, à peu près à l'endroit où l'ancien transfo se situe.

Une entreprise spécialisée a été sollicitée pour venir à bout des mulots qui semblent vouloir s'instruire dans notre école, le nécessaire a été fait. La même entreprise s'occupe des rongeurs de tailles supérieures qui ont élu domicile à la STEP. Il sera sans doute nécessaire de prendre un contrat annuel pour pérenniser ces interventions et ainsi faire de la prévention. 2 entreprises ont été sollicitées :

- Touraine 3D pour 175 € chaque passage uniquement pour l'école.
- LECHAT 3DN pour 113,70 € chaque passage pour l'école ou 251 € chaque passage pour l'école, la cantine et les plafonds plus la station d'épuration.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise LECHAT 3DN pour 2 passages annuels : groupe scolaire et STEP.

Les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité.

STEP : le dossier de consultation est parti, les propositions sont attendues pour le 28 octobre prochain.

Information Fibre Optique : courrier de JP GASCHET Conseiller Départemental :

- Il n'y a pas de Frais de Raccordement facturés lors de la souscription à un abonnement.
- Ces frais sont pris en charge dans le cadre de la DSP par Val de Loire Fibre et par le Syndicat à travers ses membres.
- D'ailleurs, la moitié du montant de la participation publique est fléchée vers les Raccordements Finals (26 millions).
- La subvention versée par le SMO à TDF est de 85€ par raccordement standard et 800 € par Raccordement Long.
- Le propriétaire a simplement à sa charge l'infrastructure nécessaire au passage de la fibre sur le domaine privatif soit le fourreau soit des poteaux.
- Tous les travaux sur le domaine public sont prévus dans la DSP et donc le câblage sur la partie privative.
- Certains Fournisseurs d'Accès Internet peuvent facturer des frais d'accès au service. A priori, ce ne sera pas le cas sur les premières offres que nous avons consultées.
- Nous serons bien entendu attentifs au respect de ces dispositions.

Ecole : Intervention à l'école a l'occasion des journées du patrimoine :

- Le Vendredi 20 septembre, monsieur le Maire est intervenu dans les 3 classes élémentaires de notre école, afin de présenter aux enfants la construction et les particularités de leur école. Pour ce faire, monsieur le Maire a réalisé un PowerPoint avec les photos de la construction et un quizz pour intéresser les enfants d'avantage. il semble qu'ils aient appréciés. Cette opération devrait être renouvelée l'année prochaine.
- L'après-midi, J. Boullenger a reçu les mêmes classes au Manoir des Ligneriers afin de leur faire découvrir ce lieu historique. Un grand Merci à Jacques Boullenger.

Demande de stage

Une demande de stage non rémunéré d'une durée de 6 semaines a été déposée. C'est une jeune fille de 16 ans qui est en formation Bac professionnel Service à la personne et aux Territoires à la MFR de ROUGEMON. Monsieur le Maire et Catherine, responsable du personnel, pensent que cela peut être intéressant et pertinent de laisser une opportunité à une lycéenne de découvrir et faire l'expérience dans la pratique des différents aspects de la profession en cours de préparation. Ce stage se fera sur 3 fois 15 jours en décembre, janvier et février.

Monsieur le Maire demande l'avis des conseillers municipaux. Il précise qu'afin d'être impartial sur ce choix, il s'abstiendra sur la décision.

Les conseillers municipaux sont plutôt d'accord, mais V. Bouin, directrice de l'école, souhaite en référer à l'Académie.

Monsieur le Maire précise que la stagiaire sera sous la tutelle d'un agent communal et sous la responsabilité de la commune.

Le contournement du chemin du gâte soie est maintenant terminé et opérationnel, la clôture et les fils sont posés, le propriétaire donneur devra fermer sa partie.

Vitesse excessive sur la commune : Lors de l'après-conseil du mois de juin, monsieur le Maire avait informé les conseillers municipaux des relevés de vitesse rue de la Fortinière et rue des Mailleries. Ce point n'as pas été porté à la connaissance des citoyens de la commune, il semble important d'en faire ici état, afin que chacun prenne en compte ce problème récurrent. Ces chiffres sont donc inclus dans le compte rendu et une synthèse sera intégrée dans le prochain écho du village.

Analyse des données du Radar pédagogique placé Rue de la Fortinière

- **Rue de la Fortinière : dans le sens entrée du village (1)**

- Données du 5 novembre 2018 au 16 mai 2019

- Nombre de véhicule entrant dans le village : **37 741**

- Nombre d'excès de vitesse (supérieur à 50 Km/h) : 5 392

- **Répartie de la façon suivante :**

- Nombre d'excès de vitesse (entre 50 Km/h et 60 Km/h) : 3 504

- Nombre d'excès de vitesse (entre 60 Km/h et 70 Km/h) : 588

- Nombre d'excès de vitesse (entre 70 Km/h et 90 Km/h) : 107

- Nombre d'excès de vitesse (entre 90 Km/h et 110 Km/h) : 140

- Nombre d'excès de vitesse (supérieurs à 110 Km/h) : 1 053

- **Vitesse maximale enregistrée : 183 Km/h le lundi 13 mai à 2h48**

-

- **Rue de la Fortinière : dans le sens sortie du village (2)**

- Données du 5 novembre 2018 au 16 mai 2019

- Nombre de véhicule sortant du village : **35 330**

- Nombre d'excès de vitesse (supérieur à 50 Km/h) : 4 401

- **Répartie de la façon suivante :**

- Nombre d'excès de vitesse (entre 50 Km/h et 60 Km/h) : 3 883

- Nombre d'excès de vitesse (entre 60 Km/h et 70 Km/h) : 470

- Nombre d'excès de vitesse (entre 70 Km/h et 90 Km/h) : 32

- Nombre d'excès de vitesse (entre 90 Km/h et 110 Km/h) : 0

- Nombre d'excès de vitesse (supérieurs à 110 Km/h) : 16

- **Vitesse maximale enregistrée : 160 Km/h le samedi 30 Mars à 4h33**

-

- **Analyse des données du Radar pédagogique placé Rue des Mailleries**

-

- **Rue des Mailleries : dans le sens entrée du village (1)**

- Données du 5 novembre 2018 au 16 mai 2019

- Nombre de véhicule entrant dans le village : **41 428**

- Nombre d'excès de vitesse (supérieur à 50 Km/h) : **4 763**

- **Répartie de la façon suivante :**

- Nombre d'excès de vitesse (entre 50 Km/h et 60 Km/h) : **4 148**

- Nombre d'excès de vitesse (entre 60 Km/h et 70 Km/h) : **523**

- Nombre d'excès de vitesse (entre 70 Km/h et 90 Km/h) : **67**

- Nombre d'excès de vitesse (entre 90 Km/h et 110 Km/h) : **13**

- Nombre d'excès de vitesse (supérieurs à 110 Km/h) : **12**

- **Vitesse maximale enregistrée : 157 Km/h le dimanche 2 décembre à 12h16**

-

- **Rue des Mailleries : dans le sens sortie du village (2)**

- Données du 5 novembre 2018 au 16 mai 2019

- Nombre de véhicule sortant du village : **55 967**

- Nombre d'excès de vitesse (supérieur à 50 Km/h) : **14 920**

- **Répartie de la façon suivante :**

- Nombre d'excès de vitesse (entre 50 Km/h et 60 Km/h) : **10 489**

- Nombre d'excès de vitesse (entre 60 Km/h et 70 Km/h) : **2 062**

- Nombre d'excès de vitesse (entre 70 Km/h et 90 Km/h) : **1 603**

- Nombre d'excès de vitesse (entre 90 Km/h et 110 Km/h) : **709**

- Nombre d'excès de vitesse (supérieurs à 110 Km/h) : **57**

- **Vitesse maximale enregistrée : 112 Km/h le dimanche 2 décembre à 17h49**

Lors de notre dernière réunion d'adjoint et afin de répondre de façon responsable à la demande de nombreux de nos habitants qui se plaignent régulièrement en Mairie de cette vitesse grandissante, monsieur le Maire et Jacques Motard, adjoint en charge de la voirie, se sont interrogés sur les aménagements à imaginer pour limiter cette vitesse.

Des ralentisseurs vont être posés et monsieur le Maire et J. Motard ont émis l'hypothèse de placer des stops sur la rue des Mailleries à l'intersection de la rue de la croix St Jean. Ces aménagements pourraient réduire la vitesse aux abords de l'école. Les autres membres de la réunion d'adjoints se sont opposés à cette idée de panneaux STOP, allant même jusqu'à suggérer de supprimer tous les stops de la commune, qui déresponsabilisent les conducteurs et de proposer de prendre en exemple la commune de Rouziers, qui certes n'a pas de stop, mais cumule un nombre important de chicanes et dos d'ânes sur tout son périmètre.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal leur avis sur l'ajout ou non de panneaux STOP à l'intersection de la rue de la croix St Jean et de la rue des Mailleries.

Il est important que chacun prenne bien en compte le caractère sécuritaire de cette requête. Il est proposé donc d'attendre le résultat des ralentisseurs dans un premier temps

STA Langeais

Monsieur le Maire et J. Motard ont rencontré ce jour MME MENUÉY et M. COCHÉ du STA Nord-Ouest. Mme MENUÉY remplace Mr DESIDÉRI. Plusieurs points ont été abordés, notamment l'aménagement d'un tourne à gauche au niveau du restaurant la Bulle Verte ;

Modifications sur les plans Google

Monsieur le Maire fait les modifications sur les plans Google et ce afin que les rues soient bien indiquées dans leurs bons intitulés. C'est le cas de l'impasse des Ouches qui est nommée Passage des Ouches, ou l'allée des Poiriers qui n'est pas présente sur Google. Compte tenu de l'importance de la navigation GPS, monsieur le Maire demande de faire remonter les inexactitudes ou manques constatés sur les plans Google. Il rappelle de faire attention toutefois car Google ne prend pas toujours en compte les modifications.

SCOT

Jeudi 3 octobre à 18h30 à Cléré-les-pins, au siège de la CC de TOVAL aura lieu le 3ème séminaire du SCOT, les conseillers municipaux sont bien sûr invités.

AMIL

Vendredi 4 octobre prochain monsieur le Maire sera présent à la chambre des métiers pour le Conseil d'administration de l'AMIL.

Parcours disc golf

Samedi 5 octobre à 15h, monsieur le Maire sera présent à l'inauguration du parcours disc golf, à l'Espace Nature de Vienne à Chemillé sur Dême. Les conseillers municipaux sont les bienvenus, cette activité innovante semble intéressante.

Séance terminée à 21h15